

Communiqué de presse

Constitution du Comité de travail sur l'évaluation du coût de l'indexation des régimes de retraite

QUÉBEC, le 6 déc. /CNW Telbec/ - La ministre des Finances, ministre des Services gouvernementaux, ministre responsable de l'Administration gouvernementale et présidente du Conseil du trésor, Mme Monique Jérôme-Forget, annonce aujourd'hui la constitution du Comité de travail sur l'évaluation du coût de l'indexation des régimes de retraite.

Ce comité de travail, dont la constitution découle d'une motion adoptée à l'unanimité par l'Assemblée nationale le 16 octobre dernier, devra déterminer de façon factuelle les principaux paramètres et faits pertinents reliés à l'indexation des régimes de retraite des secteurs public et parapublic pour les années comprises entre 1982 et 1999.

Le comité de travail sera coprésidé par Mme France Bilodeau, vice-présidente principale du Groupe-conseil Aon et responsable de l'équipe Retraite du bureau de Québec, et M. Mario Fortin, professeur titulaire au Département d'économique de l'Université de Sherbrooke. Les deux représentants désignés par le Groupe de travail des associations des personnes retraitées des secteurs public et parapublic sont M. André Goulet, président de l'Alliance des associations de retraités (AAR), et M. Roger Bellavance, président de l'Association québécoise des retraité(e)s des secteurs public et parapublic (AQRP). Enfin, M. Yves Slater, directeur de l'actuariat et du développement de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances (CARRA), de même que M. Clément D'Astous, secrétaire adjoint aux politiques de rémunération et des régimes collectifs du Secrétariat du Conseil du trésor, siégeront également à ce comité.

Le rapport du comité, qui ne comportera aucune recommandation, permettra de présenter à tous les intervenants les impacts financiers pour les retraités, les cotisants et les régimes de retraite, reliés à différents scénarios, allant du statu quo à la pleine indexation rétroactive des régimes de retraite. Le comité de travail devra soumettre son rapport à l'Assemblée nationale au plus tard le 29 février 2008.